

- 11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : si véhicule équipé d'un correcteur : derrière le volet de maintenance relevable.
 11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8 (en option 9,5).
 11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3 (en option 10,2).
 11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
 11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
 11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
 11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
 11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.
 11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR (*)	ST + R	CP (*)	SP (*)	AS (*)
Affectation	circuit essieu 1	circuit essieu 2	parc + remorque	compensation	suspension pneumatique	Assécheur d'air

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf (*)
 11.8 - Observations :
 Dans le cas de changement de dimensions de pneumatique et si freinage électropneumatique (EPB), le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N2 - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ

dont les types - variantes - versions suivent :
 Type : G09 Variantes : 16N - 16NL 18N - 18NL Versions : 30c - 33c - 36c - 42c - 48c - 54c 30p - 33p - 36p - 42p - 48p - 54p

Livrés :
 - en châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
 Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
 NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E...

Vu et approuvé :
 Enregistré sous le n° P-2816-06-01
 Fait à Paris, le 23 janvier 2007
 Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France,
 Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
 Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
 M. CHAPUT

Fait à Montlhéry, le 23 janvier 2007
 L'ingénieur de l'industrie et des Mines
 L. MIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

- a°) - que le véhicule livré :
 • en châssis-cabine (voir NOTA 1) (1)
 • en VASP (voir NOTA 2)

(2) - Dénomination :
 (D1) - Marque : MERCEDES-BENZ

(D2) - Type : G09 Variantes (1) : ~~16N - 16NL~~ Versions (1) : ~~30c - 33c - 36c - 42c - 48c - 54c~~
~~18N - 18NL~~ ~~30p - 33p - 36p - 42p - 48p - 54p~~

(D3) - Dénomination commerciale : ATEGO

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 970 032 1L 323 319

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1)	9500	9500	9500	9500	9500	9500	9500
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1)	9500	9500	7490	9500	9500	7490	7490
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (Kg) (1)	NEANT	13000	10990	12500	21000	17220	13000

(#) : sauf pour les véhicules équipés des boîtes de vitesses mécanique ZFS5-42 - (1ère = 5,72), G56 - (1ère = 6,29) et ZF9S - (1ère = 13,16) et de boîtes automatiques.

(J) - Catégorie internationale : N2
 (J1) - Genre national (1) : CAM - VASP
 (K) - Numéro de la réception par type : P-2816-06-01
 (P1) - cylindrée (cm3) : 4249

(P2) - Puissance nette maximale (KW) :	Variantes (1) :	16 N-NL	18 N-NL
		115	130

(P3) - Source d'énergie : G0
 (P6) - Puissance administrative (CV) : 11
 (S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3 - 6
 (U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) (1) :

	B.V. mécanique	B.V. Automatique
- latéral vers l'intérieur :	87	92
- latéral vers l'extérieur, côté gauche :	89	92
Devant l'essieu 2 à gauche avec silencieux à l'intérieur du châssis :	82	82
- vertical :	86	86
- vertical avec silencieux vertical :	84	84
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : (1)	1650	1650

(V7) - CO2 (g/km) : -
 (V9) - Classe environnementale : 0555*0651C
 (1) : rayer les mentions inutiles
 (2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.



est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus
 b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : pour être livré à
 (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt, le 03.01.07 N° d'immatriculation :
 DAIMLERCHRYSLER France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 • soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour le :
 véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
 • soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 • soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Dispositif antibloqueur de roues	OUI	Freinage	Pneumatique	(1)
Répartiteur de freinage	OUI - NON		Electropneumatique (EPB)	(1)
Réservoirs de carburants	Emplacement : <u>DROIT</u>	Type de boîte de vitesses :	<u>B.V. mécanique</u>	
	Nombre et capacité : <u>2x175</u>	G56 - 6 rapports (1ère = 6,29)	(1) G85 - 6 rapports (1ère = 6,70)	(1)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2	OUI - NON	G60 - 6 rapports (1ère = 9,20)	(1) G100 - 12 rapports (1ère = 9,96)	(1)
- Marque de ce ralentisseur		G131 - 9 rapports (1ère = 14,573)	(1) ZFS5-42 - 5 rapports (1ère = 5,72)	(1)
- Type de ce ralentisseur		ZF6S-850 - 6 rapports (1ère = 6,72)	(1) ZF9S - 9 rapports (1ère = 13,16)	(1)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTR (voir NOTA du chapitre 2)			<u>B.V. automatique</u>	
Pneumatiques	Essieu 1 : <u>235/75 R 17,5 - 10 R 17,5</u>	MD3560 - 6 rapports (1ère = 4,59)	(1) WTMD3060PR - 5 rapports (1ère = 3,49)	(1)
	Essieu 2 : <u>235/75 R 17,5 - 10 R 17,5 - 9,5 R 17,5</u>	MD3500 - 6 rapports (1ère = 4,59)	(1) MD3000 5 rapports (1ère = 3,49)	(1)
Suspension de l'essieu moteur	-ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE	WTMD3060P 5 rapports (1ère = 3,49)	(1)	
	(Variantes ..N)	Dispositif de protection contre l'encastrement arrière d'origine Mercedes-Benz	OUI - NON	(1)
Suspension de l'essieu moteur	pneumatique (Variantes ..NL)	(De série avec le réservoir de carburant dans le porte-à-faux AR)		
		Chauffage autonome à combustible liquide	OUI - NON	(1)
		(1) : Rayer les mentions inutiles. (2) : à compléter		